

Polynésie Française	REÇU A LA SUBDIVISION ADMINISTRATIVE DES ILES-SOUS-LE-VENT	République Française
Subdivision Administrative des îles Sous-Le-Vent		Liberté - Égalité - Fraternité
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I	DATE 10 FEV. 2012 323	

COURRIER ARRIVÉ

13 FEV. 2012

TAPUTAPUATEA

CAH 12120

DELIBERATION

N° 10/12 du 31 janvier 2012

Portant création des commissions intercommunales et nomination des membres

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En sa séance du 31 janvier 2012 à 09 heures, convoquée par le Président de la communauté de communes HAVA'I par lettre n° 05/12 du 26 janvier 2012,

Sous la présidence de Monsieur MOUTAME Thomas, Président,

Avec Madame TAEAE Micheline, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L2121-25 du CGCT,

10 membres du conseil communautaire étant en exercice,

8 membres sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote,

1 membre est absent au moment du vote et ayant donné pouvoir à Monsieur TEORE Lindberg, Suppléant.

1 membre est absent pendant tous les débats et au moment du vote du point de l'ordre du jour et n'ayant pas donné pouvoir.

Indication sur le résultat du vote :

Présents : 9

Votants : 9

Abstention : 0

Exprimés : 9

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Délibération n° 10/12 du 31 janvier 2012

Portant création des commissions intercommunales et nomination des membres

- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n° HC/1712/SA ISLV du 30 décembre 2011 portant création de la communauté de communes Hava'i ;
- Vu** la délibération n° 04/12 du 31 janvier 2012 portant approbation du règlement intérieur du conseil communautaire de la communauté de communes Hava'i ;
- Vu** les statuts de la communauté de communes de Hava'i, et notamment son article 14 ;
- Vu** le règlement intérieur approuvé le 31 janvier 2012 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est créé au sein du conseil communautaire 6 commissions intercommunales composées de 5 membres chacune et établies comme suit :

Commission en charge des finances, du budget et de l'ouverture des plis consécutive à un appel d'offres.

Monsieur MOUTAME Thomas	Président
Monsieur TEFAATAU Teddy	Membre
Monsieur TETUANUI Cyril	Membre
Monsieur EBB Moïse	Membre
Monsieur ROOPINIA Myron	Membre

Commission en charge de la valorisation du patrimoine historique.

Monsieur MOUTAME Thomas	Président
Madame VAIRAAE Micheline épouse TAEAE	Membre
Madame TAUMI Raita	Membre
Monsieur EBB Moïse	Membre
Monsieur TERIIHAUNUI Hiomai	Membre

Commission en charge de la promotion des filières économiques dans le domaine de l'agriculture biologique.

Monsieur MOUTAME Thomas	Président
Monsieur TERIIHAUNUI Hiomai	Membre
Madame VAIRAAE Micheline épouse TAEAE	Membre
Madame MANEA épouse TAEA Jeanette	Membre
Monsieur TEIHOTAATA Teriipaia	Membre

Commission en charge du développement du nautisme et de la filière du tourisme nautique dans le périmètre de la communauté de communes.

Monsieur MOUTAME Thomas	Président
Monsieur ROOPINIA Myron	Membre
Monsieur TEFAATAU Teddy	Membre
Monsieur EBB Moïse	Membre
Monsieur TEIHOTAATA Teriipaia	Membre

Commission en charge de la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

Monsieur MOUTAME Thomas	Président
Monsieur TETUANUI Cyril	Membre
Madame MANEA épouse TAEA Jeanette	Membre
Madame TAUMI Raita	Membre
Madame VAIRAAE Micheline épouse TAEAE	Membre

Commission en charge de la gestion des animaux errants ou dangereux.

Monsieur MOUTAME Thomas	Président
Monsieur EBB Moïse	Membre
Monsieur TEFAATAU Teddy	Membre
Monsieur ROOPINIA Myron	Membre
Madame MANEA épouse TAEA Jeanette	Membre

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le : **31 JAN 2012**

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Président de la communauté de communes Hava'i

Contrôle à posteriori
Acte rendu exécutoire après envoi à la subdivision le : 09.FEV.2012 Et publication ou notification du :
Le Président de la communauté de Communes HAVA'I certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte, affiché/notifié le 13.FEV.2012 et déposé à la subdivision administrative des îles Sous-le-Vent le 09.FEV.2012



Délibération n° 10/12 du 31 janvier 2012

Portant création des commissions intercommunales et nomination des membres